

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Christelle LAHAYE, Maire, convoqué le 8 mars 2024 conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents :

M. Antoine MICHEL, Mme Laurence POIRIER, adjoints, Mme Isabelle HERBERT, Mme Corinne LUBERT, M. Benoît GOURRICHON, M. Anthony MÉZIÈRE, Mme Clémence HAMON, Mme Catherine GENDRON, M. Arnaud COCANDEAU, M. Yannick COTTIN.

Absent excusé :

Madame Catherine LE JALLÉ donne pouvoir à Monsieur Antoine MICHEL.
Monsieur Yannick CHEMINEAU donne pouvoir à Madame Laurence POIRIER.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Laurence POIRIER

Convocation du 8 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Quorum : 7

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1) Approbation du dernier compte-rendu.
- 2) Tarif en cas de perte des clés confié à un tiers.
- 3) Rajout dépenses d'investissement avant vote du BP 2024.
- 4) Règlement porte banderoles.
- 5) CCAS
- 6) Permanence élections Européennes.
- 7) Décisions du Maire.
- 8) Questions diverses.

1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Madame Isabelle HERBERT demande une précision quant au stationnement suite à la délibération de la fermeture définitive de l'écluse entre les rues de la Haute Fontaine et du Pré Fauché. Madame la Maire note ce point à échanger en question diverses.

Lecture, adoption à l'unanimité des membres présents et signature du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 février 2024.

2) 2024-03-01 TARIF EN CAS DE PERTE DES CLÉS CONFIAÉES A UN TIERS.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer des tarifs pour l'utilisation des clés des bâtiment ou local appartenant à la mairie en cas de perte.

Il est proposé au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- 4 € pour les petites clés des cadenas.
- 6 € pour une clé simple
- 15 € pour les grandes clés.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs suivants en cas de perte des clés :

- 4 € pour les petites clés des cadenas.
- 6 € pour une clé simple
- 15 € pour les grandes clés.

3) 2024-03-02 RAJOUT DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BP 2024.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut rajouter les devis suivants pour le projet d'aménagement de la zone « parking du grand clos et PUMP-TRACK » aux dépenses d'investissement prévues avant le vote du BP 2024.

Suite aux échanges avec les Bâtiments de France, la zone du parking du Grand Clos va être intégrée dans les travaux. Une étude d'examen au cas par cas va devoir être effectuée.

La commune est soumise aux mêmes règles d'urbanisme et d'exigences de l'ABF que les administrés et doit du fait que la zone est située en secteur 3 de l'AVAP déposer un Permis d'Aménager pour les travaux du Pump-Track.

Après exposé et délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'engager, liquider et mandater les dépenses suivantes avant le vote du BP 2024 :

TIERS	LIBELLÉ	MONTANT TTC	COMPTE
GUIHAIRE Géo-mètre	Élaboration du permis d'aménager	1 494 €	2138
HYDRATOP	Demande d'examen au cas par cas	2 820 €	2138

Chaque dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif 2024.

4) 2024-03-03 RÈGLEMENT PORTES BANDEROLES.

Madame Isabelle Herbert explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encadrer l'utilisation des portes banderoles, la commission communication a élaboré un règlement dans cet objectif.

La commission travaille également sur le projet d'une aide à l'achat des premières banderoles réutilisables à destination des associations communales ainsi que d'une banderole permanente.

Monsieur Benoît GOURRICHON demande comment vont être gérées les affiches des associations extérieures.

Monsieur Yannick COTTIN précise que si les associations de la commune n'ont pas d'information sur des manifestations et que les portes banderoles sont disponibles, ils pourraient être également utilisés par les associations extérieures.

La commission va réfléchir et voire pour les associations extérieures.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce règlement tel que présenté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le règlement pour l'utilisation des portes banderole par les associations de la commune.
- De donner l'autorisation à Madame la Maire ou son représentant de signer le règlement avec les associations de la commune.

5) 2024-03-04 C.C.A.S.

Madame Laurence POIRIER explique au Conseil Municipal la possibilité de faire évoluer la Commission Action Sociale. Depuis plusieurs mois, des échanges avec le responsable de la MDS (Maison Départementale des Solidarités) ont amené à réfléchir sur la mise en place d'un CCAS, afin d'avoir une réelle politique sociale de proximité.

Dans cet objectif l'ingénierie Départementale pourrait nous accompagner pour l'élaboration d'un règlement à l'issu des données sociales démographiques. Les prestations possibles (financières, actions, autres...) seraient alors définies.

Actuellement les demandes d'aide sont impossibles à soumettre au sein du Conseil Municipal du fait de ne pas respecter l'anonymat de chacun. Le CCAS permettrait de traiter chaque demande en toute confidentialité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de :

- Donner l'autorisation à Madame la Maire de signer la convention avec le Département.

6) PERMANENCE ÉLECTIONS EUROPÉENNES.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les élections Européennes ont lieu le 9 juin 2024 et que chaque élu va devoir tenir une permanence.

Le tableau à compléter est transmis à chaque élus pour se positionner.

7) DECISION DU MAIRE.

Signature des DIA (Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme) pour les ventes de terrains ou maison situées dans le droit de préemption urbain pour lesquelles la mairie n'a pas préempté :

- DIA04934424N0001 au 3 rue de la Terre Franche

8) QUESTION DIVERSES.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal un document reçu en mairie concernant des voitures mal stationnées.

Madame la Maire explique que la société FREE a informé la mairie que celle-ci va installer un relais sur l'antenne installée au stade.

Voirie :

Madame Isabelle HERBERT demande à étudier le stationnement au niveau de l'impasse rue de la Haute Fontaine afin de faciliter le retournement au niveau de l'impasse. La commission voirie va regarder si possibilité de faire un marquage au sol.

Monsieur Benoît GOURRICHON explique les 2 scénarii du lotissement Pré Fleuri, présenté par la société ALTER. Il faut réfléchir à la gestion des eaux à la parcelle afin de ne pas se tromper sur ce projet à long terme.

Divers :

Madame la Maire explique que la Préfecture a demandé de renommer les membres de la commission de contrôle des listes électorales avec 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- 2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle ;

Madame la Maire explique qu'elle va rencontrer une personne des services de la Préfecture pour le dossier Village d'Avenir.

Madame la Maire explique qu'elle a assisté à la rencontre de l'ADEME pour le lancement du Réseau « Élus pour agir ». C'est pour permettre aux élus de mieux appréhender les enjeux de la transition écologique et énergétique, la rénovation des bâtiments public.

Monsieur Arnaud COCANDEAU interpelle Madame la Maire sur des va et vient constant de caravanes et mobil-homes chez un particulier. Il demande à Madame la Maire de faire son travail de police du Maire afin de faire régulariser cette situation ainsi que les travaux qui traînent depuis des années.

Madame la Maire explique que les renouvellements des demandes d'autorisations de travaux ont été effectuées à sa demande vu que le dernier permis de construire était caduc depuis longtemps (avant son élection en tant que maire) sans que personne n'est informée les pétitionnaires. Elle explique également qu'elle a demandé à ce particulier de déposer une demande de permis de construire précaire pour la présence de leur mobil-home, permis précaire instruit et accepté par l'ADS.

Concernant le va et vient des caravanes et mobil-homes, ceux-ci se stationnant sur un terrain privé, Catherine Gendron est intervenue expliquant que la mairie ne peut pas intervenir.

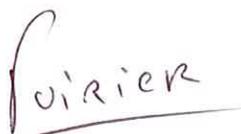
DATES À RETENIR

- 3 avril commission Finances
- 10 avril Vote du budget.
- 15 avril commission Communication.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 22H00

La secrétaire de séance,

Laurence POIRIER.



La Maire,

Christelle LAHAYE

